

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 4 AVRIL 2025

Le quatre avril deux mil vingt cinq à dix heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

Le Conseil Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain CHARBONNELLE, Président.

Le conseil Syndical ne s'est pas trouvé en nombre pour délibérer lors de la réunion du 31 mars 2025 et la séance est renvoyée à une date ultérieure immédiatement précisée le vendredi 4 avril 2025.

Date de 1ere convocation du Conseil Syndical 14 mars 2025 quorum non atteint lors de la réunion du 31 mars 2025.

Date de la 2eme convocation du Conseil Syndical 1er avril 2025.

Présents :

Monsieur Sylvain CHARBONNELLE, Président

Monsieur Michel DUMAS, délégué suppléant

Absents excusés :

Mesdames Muriel PERRAS JUPIN, Delphine STURARO, Hélène DUFRANNE, déléguées titulaires ;

Messieurs Michel RUBE, Philippe HESSE, Jean-François CROISILLE, Philippe LEPORI, délégués titulaires ;

Monsieur Gérard LAFITTE, délégué suppléant ;

Secrétaire élu : Monsieur Joseph DUMAS

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 DÉCEMBRE 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :
D06056225001

Sous la Présidence de Monsieur Michel DUMAS doyen d'âge le compte administratif est voté, à 1 voix pour, 0 voix contre, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	6 855,37 €
	Recettes :	263 249,57 €
	Excédent :	256 394,20 €
EXPLOITATION :	Dépenses :	51 821,99 €
	Recettes :	19 509,28 €
	Déficit :	-32 312,71 €
EXCEDENT GLOBAL :		224 081,49 €

III- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 :

D06056225002

Le compte de Gestion du centre de gestion comptable de Senlis est approuvé à 1 voix pour,
0 voix contre.

IV – AFFECTATION DU RESULTAT :

D06056225003

Le comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2024 comme suit :

- Au compte 001 Investissement « Excédent reporté » :	256 394,20 €
- Au compte 002 Fonctionnement « Déficit reporté » :	32 312,71 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.